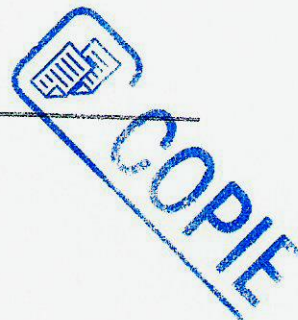


CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2013 – 18 H 30



PROCES VERBAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absent excusé :
M. P BOURDIN

Au cours de la séance a été prise à l'unanimité la délibération suivante :

1/ DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic élaboré au sein du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de mettre en exergue les atouts/points faibles, ainsi que les besoins/enjeux de développement du territoire de la commune de Mallemort.

Les orientations du PADD doivent déterminer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs de développement durable, essentiellement l'équilibre entre :

- le renouvellement urbain
- l'utilisation économe des espaces naturels,
- la sauvegarde des ensembles urbains
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale de l'habitat
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La commune souhaite donc concilier développement démographique, économique et touristique tout en préservant ses richesses naturelles et en protégeant sa plaine agricole.

Le PADD de Mallemort s'appuie sur 4 orientations cadre :

- un positionnement stratégique à prendre en compte dans le projet territorial
- une typologie de bourg à conforter
- un dynamisme économique à poursuivre
- un écrin paysager et naturel à protéger.

Le débat sur le PADD c'est un regard sur de nouvelles pratiques d'aménagement du territoire anticipant sur les problèmes auxquels seront confrontés les habitants de la commune dans les 20 ans à venir.

Le projet de PADD présenté ce soir au conseil municipal du 11 mars 2013, conforme au SCOT d'Agglopoie Provence, est débattu selon la procédure définie par la loi. C'est un document synthétique qui présente les orientations politiques des élus de la commune.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

- débat sur les orientations du PADD,
- prend acte de l'avancement des réflexions et considère la présente délibération comme suffisamment aboutie pour servir de base à la suite de l'élaboration et de la concertation du PLU,
- considère le PADD tel que présenté comme le projet de développement durable de la commune.

2/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un tour de table et évoque principalement :

- les différents chantiers sur la commune en cours et à venir,
- le projet de métropole qui inquiète tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30